

Préconisations présentées au CHSCT Académique

La délégation d'enquête, dans le cadre du CHSCT Académique, a identifié des déterminants liés au travail dans le suicide de Pierre Jacque. La reconnaissance de ceux-ci par l'employeur constituerait un message très attendu par la profession.

Cependant, elle a permis aussi de mettre en lumière des facteurs de risques professionnels pour l'ensemble des enseignants de STI2D. Ces facteurs peuvent être en partie identiques à ceux qui concernent Pierre Jacque, mais ils peuvent aussi différer de par leur nature ou leur intensité selon la situation de l'enseignant.

1. Lycée Artaud

Organisation d'une journée de formation « santé et travail » en associant les représentants des personnels.

2. Enseignants de la voie technologique industrielle

a) État des lieux

- ⤴ État des lieux de la profession : enquête RPS exhaustive.
- ⤴ Mise en place du Groupe de Travail STI2D du CHSCTA dans les plus brefs délais avec visite du lycée Jean Perrin de Marseille et recueil des travaux des CHSCT D traitant de ces questions.
- ⤴ Organisation sur le temps de service d'une concertation dans chaque établissement concerné avec les services régionaux pour un état des lieux des locaux et équipements.

b) Formation

- ⤴ Renforcement du plan de formation en augmentant les volumes de formation et en répondant davantage aux besoins des enseignants.
- ⤴ Élaborer un stage du PAF à destination des enseignants de STI2D sur l'évaluation pour l'examen.
- ⤴ La réforme a occasionné des changements de nomenclature ou de discipline parfois précipités, qui peuvent aujourd'hui être sources de difficultés pour les collègues concernés. L'administration pourrait instruire avec une vigilance et une attention particulières toutes les demandes de nouveau changement de discipline pour les enseignants ex-STI et pour les nouvelles nomenclatures STI2D.

c) Évaluation

Soutien et accompagnement des enseignants de STI2D par leurs IPR : concentrer les inspections sur de l'aide et du conseil et assurer une progression moyenne de la note pédagogique en cas de difficulté afin de maintenir l'enseignant dans le tableau d'avancement.

d) Organisation du travail

- ⤴ Inciter enseignants, chefs des travaux et chefs d'établissement à assurer, dès la rentrée 2014, les enseignements en binôme dans la spécialité comme en transversal.

- ✧ Création d'un site dédié et institutionnel pour mutualiser des projets, cours et outils : attribution de moyens en temps et en rémunération pour que des enseignants puissent le créer et le faire fonctionner.

e) Bac 2014

- ✧ Proscrire les consignes de noter au crayon.
- ✧ Harmonisation en présence de tous les correcteurs.
- ✧ Simplification des grilles d'évaluation.
- ✧ Courrier rappelant le respect de la souveraineté du jury et de la confidentialité de l'évaluation joint à la convocation.

3. Information sur les suicides ou tentatives de suicide

- ✧ Définition d'un protocole académique de crise en cas de suicide ou tentative de suicide.
- ✧ Rédaction d'un protocole à destination de tous les partenaires de la prévention et de tous les personnels.
- ✧ Élaboration d'un guide académique d'enquête CHSCT.
- ✧ Information immédiate par l'administration des secrétaires du CHSCT A et du CHSCT D concerné.
- ✧ Publication de statistiques relatives aux suicides ou tentatives en lien avec le travail dans le bilan social de l'académie.

4. Information à destination des agents

- ✧ Affichage obligatoire dans les écoles et établissements du 2nd degré du protocole académique et des numéros de téléphone des personnes ressources en cas d'urgence.
- ✧ Élaboration d'un listing de psychologues cliniciens ressources.
- ✧ Information systématique des personnels sur leurs droits en matière de santé et de prévention (affichage, livret d'accueil, site académique...).
- ✧ Mise en place d'un module de formation initiale à destination des stagiaires.
- ✧ Sensibilisation et formation à destination des personnels encadrants sur le thème de la santé au travail et les RPS.
- ✧ Mise en place d'un dispositif d'alerte par les personnels en cas de danger.
- ✧ Possibilité pour les personnels d'obtenir la tenue de journées de formation « santé et travail » au niveau des bassins, des circonscriptions ou des établissements (introduction de cette formation dans un module de formation du PAF 1^{er} et 2nd degré).
- ✧ Publication des avis votés en CHSCT et des réponses de l'administration sur le site du rectorat.

5. Médecine de prévention

- ✧ Mise en place d'une surveillance médicale particulière pour les enseignants de STI2D.
- ✧ Tenue effective des visites prévues par les textes officiels : visites quinquennales ou annuelles.
- ✧ Augmentation du recrutement de médecins de prévention pour répondre aux besoins et mesures incitatives pour répondre à la difficulté de recrutement.

6. Rôle du CHSCT A

Consultation du CHSCT Académique pour conduire une évaluation du risque psychosocial engendré par la mise en place d'une réforme dans l'académie.